Installations classées pour la protection de l'environnement

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

Demande de modification des installations exploitées par le SMET 71 : modernisation et augmentation de la capacité à 30.000t par an du centre de tri des déchets non dangereux situé sur la commune de Torcy, avenue des Ferrancins.

PETITIONNAIRE: SMET 71, route de Lessard-le-National - Lieu-dit « Sur les bois » 71150 CHAGNY

OBIET DE LA DEMANDE :

Demande de modification des installations exploitées par le SMET 71 : modernisation et augmentation de la capacité à 30.000t par an du centre de tri des déchets non dangereux situés sur la commune de Torcy, avenue des Ferrancins.

CONSULTATION DU DOSSIER:

A partir de la date de consultation, chacun pourra prendre connaissance du dossier déposé, sur le site internet de la préfecture :

https://www.saone-et-loire.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/ Participation-du-public-par-voie-electronique/SMET-71-Torcy

Des informations complémentaires concernant le projet peuvent être sollicitées auprès de l'exploitant : contact@smet71.fr

DUREE DE LA CONSULTATION:

En application de l'article L.123-19-2 du code de l'environnement, une participation du public par voie électronique est ouverte sur le site internet des services de l'État dans la Saône-et-Loire pendant une période de 15 jours, <u>du lundi 24 juin 2024 à 9h00 au mardi 9 juillet 2024 à 18h00</u>, sur la demande de modification susvisée, présentée par le SMET 71.

Le public peut faire parvenir ses observations et propositions pendant toute la durée de la participation du public par voie électronique à l'adresse suivante : <u>pref-proc-env@saone-et-loire.gouv.fr</u>, en mentionnant en objet du message « PPVE- SMET 71 »

Seuls les courriels reçus pendant la période de participation du public par voie électronique sont pris en compte. Les remarques reçues après le mardi 9 juillet 2024 à 18h00 ne seront pas prises en compte.

AFFICHAGE DE L'AVIS:

Cet avis sera affiché quinze jours avant l'ouverture de la consultation et pendant toute la durée de celle-ci à la mairie de Torcy, sur le site internet des services de l'État dans la Saône-et-Loire et sur les lieux prévus pour la réalisation du projet, dans les formes prévues par l'arrêté ministériel du 9 septembre 2021.

ISSUE DE LA CONSULTATION:

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est soit un arrêté préfectoral portant prescriptions complémentaires, soit un refus de cette demande.